

Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi le premier en lien avec ses études et l'autre pas

Élise Coudin, cellule Synthèse et conjoncture de l'emploi et Chloé Tavan, division Redistribution et politiques sociales

En moyenne sur 2004-2006, 2,1 millions de jeunes suivent des études dans le supérieur et 19,2 % d'entre eux cumulent emploi et études.

La moitié des étudiants du supérieur qui travaillent exercent une activité prévue par leurs études (stages, apprentissage) ou qui en est très proche (emplois « pré-insérés »). Un tiers d'entre eux occupent un emploi régulier sur l'année sans lien avec leur niveau de qualification ou leur domaine d'études. Ces emplois, sont ici qualifiés d'attente, d'appoint ou de concurrents, selon les conditions d'exercice. Ils sont d'autant plus fréquents que les étudiants sont âgés et autonomes.

Enfin, 20 % des étudiants qui travaillent, ont un emploi occasionnel, notamment pendant les vacances d'été.

En moyenne sur 2004-2006, parmi les 2,1 millions d'étudiants du supérieur, 19,2 % ont un emploi. Cette proportion est deux fois plus élevée que chez les élèves du secondaire (seuls 9,8 % cumulent emploi et études). Les étudiants du supérieur représentent 22,6 % des 18-29 ans, mais seulement 7,6 % des 18-29 ans qui ont un emploi. Ils participent pour 4,3 points au taux d'emploi des 18-29 ans qui est de 56,3 %. Malgré une progression dans les années 1990, cumuler emploi et études reste encore limité (*encadré*).

Le taux d'emploi des étudiants varie fortement au fil de l'année en fonction du calendrier des études (*graphique 1*). Il est plus faible en début d'année scolaire (16,5 % au 4^e trimestre et 17,1 % au 1^{er} trimestre) et plus intense au printemps en raison des stages (20,1 %) et surtout pendant les vacances d'été du fait d'emplois occasionnels (23,5 %).

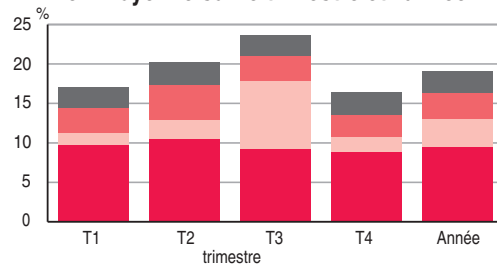
Le cumul emploi / études prend des formes très variées pour les étudiants du supérieur, alors que dans le secondaire, l'emploi fait le plus

souvent partie des études. Dans le supérieur, l'activité exercée peut être formellement prévue par les études (stages, apprentissage) ou non. Si ce n'est pas le cas, elle sera exercée de manière régulière au cours de l'année ou seulement occasionnellement. Elle peut représenter une charge horaire plus ou moins lourde (nombre de jours travaillés par semaine, temps de travail, travail le soir ou la nuit). Enfin, elle peut être ou non en lien avec le domaine et le niveau d'études. Ces trois dimensions (formes d'emploi, conditions d'emploi et adéquation avec les études) sont utilisées pour construire une typologie des emplois des étudiants (*tableau 1*). Les types d'emploi mis en évidence renvoient aux raisons qui poussent un étudiant à travailler : parcours d'études, nécessités financières ou encore étape vers la vie adulte. Des modèles économétriques permettent de mesurer « toutes choses égales par ailleurs » les effets des caractéristiques socio-démographiques et scolaires sur le fait d'exercer ces types d'emploi ainsi que sur celui de ne pas travailler (*tableau 2*).

La moitié des emplois des étudiants du supérieur ont un lien direct avec leur formation

Deux types d'emploi sont directement « intégrés » dans le cursus de la formation : l'apprentissage, qui concerne 15 % des étudiants du

① Taux d'emploi des étudiants du supérieur en moyenne sur le trimestre et l'année



Champ : personnes âgées de 15 à 34 ans en études initiales dans le supérieur.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 2004-2006.

Ne pas diffuser avant	00 h 00	EMBARGO
	24 Juillet 2008	

supérieur ayant un emploi (soit 2,6 % des étudiants du supérieur) et les stages, 17 % (soit 3,2 % de l'ensemble). Rares parmi les étudiants de premier cycle universitaire, les stages sont de plus en plus fréquents avec l'avancée dans les études. La probabilité prédite qu'un étudiant de DEA ou de DESS (M2) soit en stage est ainsi de 5 points supérieure à celle d'un étudiant de premier cycle général (L1, L2 ou CPGE). L'apprentissage est beaucoup plus répandu dans les sections de technicien supérieur (STS), les instituts universitaires de technologie (IUT), et dans une moindre mesure, dans les écoles d'ingénieur et de commerce. Ces formations offrent en

effet aux étudiants la possibilité de préparer leur diplôme par la voie de l'apprentissage. L'apprentissage concerne essentiellement des métiers relevant des professions intermédiaires (45 %) : techniciens, contremaîtres... et des employés administratifs effectuant des tâches de gestion, de comptabilité, d'accueil ou de secrétariat. La palette des professions exercées dans le cadre de stages est beaucoup plus large. Elle inclut en particulier des métiers qualifiés du secteur public (médecins, infirmiers, enseignants...) qui exigent un stage d'entrée. Ainsi, les étudiants en éducation, pour la plupart des futurs enseignants, ont, toutes choses égales par

ailleurs, cinq fois plus de chances d'être en stage que les étudiants en lettres et arts. D'autres emplois ne sont pas formellement inscrits dans le cursus, mais restent très liés à la formation de l'étudiant, puisqu'ils sont en accord à la fois avec le niveau de formation et le domaine d'études. Ces emplois, qui peuvent être qualifiés de « pré-insérés », concernent 13 % des étudiants du supérieur ayant un emploi (2,4 % de l'ensemble). Ils sont plus fréquents chez les étudiants de premier cycle professionnalisant, et surtout chez les doctorants. Il s'agit principalement d'allocataires de recherche ou de médecins (41 % de ces emplois à eux seuls), et plus généralement d'emplois de niveau cadre (62 % au total).

1 Caractérisation des types d'emploi ¹

	Part	Travail le soir ou la nuit	Nombre de jours travaillés par semaine		Nombre d'heures travaillées par jour		Emploi sous-qualifié par rapport au niveau d'études	Emploi en adéquation avec le domaine d'études
			1-2 jours	3 jours ou plus	5 heures ou moins	plus de 5 heures		
			en %					
Stages	16,9	35,2	8,8	91,2	17,5	82,5	32,4	89,2
Apprentissage	14,9	14,4	2,0	98,0	2,5	97,5	45,5	91,5
Emplois réguliers								
Emplois pré-insérés	13,5	47,0	0,0	100,0	14,8	85,2	0,0	100,0
Emplois d'attente	9,4	34,3	0,0	100,0	30,2	69,8	100,0	100,0
Emplois concurrents	13,6	43,9	0,0	100,0	42,9	57,1	63,3	0,0
Emplois d'appoint	12,2	40,6	100,0	0,0	31,0	69,0	68,4	45,0
Emplois occasionnels								
Petits boulots	4,4	32,2	100,0	0,0	45,2	54,8	83,0	43,8
Jobs d'été	15,1	32,0	0,0	100,0	24,7	75,3	82,3	38,9
Ensemble	100,0	34,8	18,4	81,6	23,5	76,5	54,7	64,9

1. Les types d'emplois sont issus d'une classification ascendante hiérarchique basée sur les variables actives suivantes : forme d'emploi (régulier, occasionnel, stage, apprentissage), nombre d'heures travaillées par jour, nombre de jours travaillés par semaine, adéquation de la profession avec le domaine d'études, avec le niveau des études, le travail de nuit ou en soirée. Pour la classification, le champ d'étude est restreint aux vagues entrantes à partir du 1^{er} trimestre 2004, date à partir de laquelle l'information sur les domaines d'études est disponible. Lecture : 16,9 % des étudiants qui travaillent sont en stage ; 35,2 % de ces stages nécessitent de travailler le soir ou la nuit et 91,2 % occupent les stagiaires au moins 3 jours par semaine. Champ : personnes âgées de 15 à 34 ans suivant des études initiales dans le supérieur et occupant un emploi au moment de l'enquête. Source : Insee, enquêtes Emploi, 2004-2006.

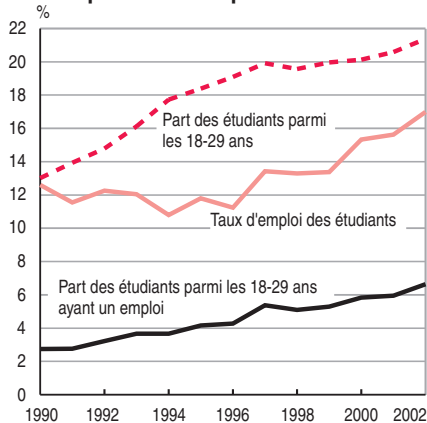
1990 - 2002 : une période marquée par la professionnalisation des études

En 2002, les étudiants représentaient 6,6 % des 18-29 ans ayant un emploi contre 2,7 % en 1990. En douze ans, leur poids a été multiplié par 2,5. Cette augmentation résulte jusqu'au milieu des années 1990 de la poursuite de la massification du supérieur (la part des étudiants parmi les 18-29 ans est passée de 13 % en 1990 à 19,9 % en 1997), puis d'un cumul emploi / études plus fréquent (*graphique*).

Le cumul emploi / études s'est diffusé surtout du fait d'une professionnalisation accrue des études. La progression de l'emploi « intégré » tient au développement des filières professionnalisantes courtes (IUT, STS), intégrant des périodes en entreprise dans leurs cursus, mais pas seulement : au sein même de ces filières et également dans les grandes écoles, les périodes de stage et d'apprentissage se multiplient. Au final, même si ces formes d'emploi restent encore minoritaires parmi les étudiants, leur poids a augmenté : alors qu'en mars 1990, seuls 2 % des étudiants du supérieur effectuaient un stage ou étaient en apprentissage, en mars 2002, ils sont un peu plus de 5 %. Au sein de l'emploi étudiant, le poids de l'emploi « intégré » a doublé sur la période, passant de 14 % à 31 %. L'emploi non intégré a suivi de près la conjoncture sur le marché du travail : en particulier, la baisse du chômage en 2000-2002 s'est traduite par une remontée de l'emploi non intégré pour les étudiants.

Entre 1990 et 2002, la proportion d'étudiants du supérieur occupant un emploi est passée de 12,6 % à 17 %.

Contribution des étudiants du supérieur à l'emploi des 18-29 ans



Champ : personnes âgées de 18 à 29 ans. Source : Insee, enquêtes Emploi 1990-2002.

Les employés administratifs (secrétaires, employés des services administratifs et financiers) sont également sur représentés.

Au total, l'emploi « intégré » ou « pré-inséré » concerne près de la moitié des étudiants du supérieur qui travaillent.

Un tiers des emplois étudiants sont réguliers et ont peu de lien avec les études

Un tiers des étudiants du supérieur qui travaillent occupent un emploi régulier ayant peu de lien avec leurs études. Au sein de ces emplois, trois groupes peuvent être distingués.

Les emplois « d'attente » (9 % des étudiants du supérieur qui travaillent, 1,6 % des étudiants) présentent une charge

horaire lourde : ils sont exercés au moins trois jours par semaine pour en moyenne 28 heures hebdomadaires. À la différence des emplois « pré-insérés », ces emplois ne sont pas en accord avec le niveau d'études des étudiants, mais correspondent toujours au domaine d'études. Il s'agit de professions à la qualification peu élevée : les vendeurs et les employés ou techniciens administratifs représentent près de la moitié de ces emplois. Ces emplois sont toutes choses égales par ailleurs plus fréquents chez les étudiants en sciences humaines (sciences sociales, économie, droit) et dans les services.

Les emplois dits « concurrents » (14 % des étudiants du supérieur qui travaillent, 2,5 % des étudiants) se caractérisent par des horaires lourds et une absence de lien avec le niveau et le domaine

d'études. Souvent exercés le soir ou la nuit, ils sont susceptibles de peser encore plus fortement sur les études. D'ailleurs, les jeunes qui les occupent expriment plus souvent que les autres le souhait de changer d'emploi (19 %), ils recherchent alors un emploi plus intéressant (54 %) ou mieux rémunéré (22 %). Les surveillants, les serveurs et les coursiers sont les professions typiques de ce groupe. Toutes choses égales par ailleurs, les étudiants en éducation et en lettres exercent plus souvent ce type d'emploi. Cette forme d'emploi est d'autant plus fréquente que les étudiants sont âgés, dans l'absolu ou relativement à leurs condisciples. Elle dépend aussi du type d'études : elle culmine chez les étudiants de niveau licence (L3) ou maîtrise (M1). Les enfants de cadres ou

2 Effets nets des caractéristiques socio-démographiques et scolaires sur les types d'emploi (logit multinomial)

en % et points de %

	Stages	Apprentissage	Emplois pré-insérés	Emplois d'attente	Emplois concurrents	Emplois d'appoint	Petits boulots	Jobs d'été	Sans emploi
Part	3,2	2,6	2,4	1,6	2,5	2,4	0,9	2,8	81,5
Âge									
19 ans ou moins	-2,7	-2,5	-2,2	-0,6	-0,9	n.s.	n.s.	n.s.	+8,9
20-21 ans	-1,8	-1,0	-1,2	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	+2,8
22-23 ans - réf.	4,0	3,8	2,6	1,5	2,5	2,3	0,7	2,8	79,8
24-25 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	-0,9	n.s.
26 ans ou plus	n.s.	n.s.	+6,7	+1,4	+1,6	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
CS des parents									
Cadre	+1,7	n.s.	n.s.	n.s.	-1,0	-0,9	n.s.	-0,8	n.s.
Profession intermédiaire	+0,8	n.s.	-0,5	+0,4	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Employé	+0,8	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	-0,7	n.s.	n.s.	n.s.
Artisan, agriculteur, chef d'entreprise	n.s.	+0,6	n.s.	n.s.	-1,1	-1,2	n.s.	n.s.	+0,6
Ouvrier - réf.	2,3	2,5	2,4	1,5	3,1	3,0	0,9	3,0	81,2
Autonomie résidentielle									
Logement indépendant	+1,3	n.s.	+1,8	+1,2	+1,5	+0,9	n.s.	n.s.	n.s.
Vit chez ses parents - réf.	2,6	2,7	1,7	1,1	1,8	2,0	0,8	2,7	84,6
Domaine d'études									
Éducation	+4,2	-1,0	n.s.	n.s.	+5,5	+1,4	n.s.	+2,1	-13,1
Lettres	-1,5	-1,8	-1,1	+0,7	+2,8	+2,1	+0,6	+1,1	-2,9
Sciences sociales, économie, droit	-0,8	+1,4	n.s.	+2,5	n.s.	+1,4	n.s.	+0,8	-5,3
Agriculture, industrie	n.s.	+2,2	-1,2	+0,5	-1,3	n.s.	n.s.	+1,2	-0,7
Santé	+3,9	-1,8	-0,9	n.s.	-1,3	+0,8	+0,5	n.s.	-1,5
Services	n.s.	n.s.	n.s.	+2,1	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Sciences - réf.	3,0	2,3	2,9	0,5	2,2	1,3	0,7	2,1	85,0
Niveau d'études									
L1, L2 (Deug), CPGE	-2,5	-1,1	n.s.	-1,7	-1,0	-0,8	n.s.	n.s.	+7,2
STS, IUT, écoles paramédicales	n.s.	+4,6	+4,4	-0,9	-0,7	-1,2	n.s.	-0,8	-5,7
L3, M1 (licence, maîtrise) - réf.	3,1	1,3	0,6	2,2	3,2	3,0	0,9	3,5	82,3
M2 (DEA, DESS)	+2,2	n.s.	n.s.	n.s.	-0,8	n.s.	n.s.	-1,4	n.s.
Écoles d'ingénieur et de commerce	+1,6	+1,3	n.s.	-0,7	-2,0	n.s.	n.s.	-1,6	+1,9
Doctorats	n.s.	-1,0	+10,2	+3,7	n.s.	+3,3	n.s.	n.s.	-15,9
Âge relatif dans les études									
1 an de plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	+0,7	+0,7	n.s.	n.s.	n.s.
2 ans de plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	+1,2	+1,5	n.s.	n.s.	n.s.
3 ans ou plus	n.s.	n.s.	n.s.	+1,6	+2,2	+2,0	n.s.	n.s.	n.s.
Même âge que la moyenne (ou moins) - réf.	3,2	2,5	2,3	1,3	1,8	1,9	0,8	2,8	83,3

Lecture : la probabilité prédite qu'un étudiant de 22-23 ans ait un stage est de 4 %. S'il a 19 ans ou moins, cette probabilité est réduite de 2,7 points. Pour la modalité de référence, est reportée la probabilité prédite par le modèle. Pour les autres modalités, est reporté l'écart à la probabilité de référence (effet marginal) dans le cas où ces écarts sont significatifs à 95 %. Les écarts-types sont obtenus par bootstrap à partir de 50 répliquions de l'échantillon. Le trimestre et les effets croisés entre trimestre et formation sont aussi inclus dans la modélisation, mais ne sont pas reportés dans ce tableau.

Champ : personnes âgées de 15 à 34 ans en études initiales dans le supérieur.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 2004-2006.

d'indépendants (chefs d'entreprise inclus), qui bénéficient sans doute d'un soutien financier plus important de la part de leurs parents, sont moins nombreux à exercer de telles activités en plus de leurs études.

Les « emplois d'appoint » occupent 12 % des étudiants du supérieur qui travaillent (2,4 % des étudiants). Comme les emplois « concurrents », ils sont exercés de manière régulière, n'ont de lien ni avec le niveau ni avec le domaine d'études. En revanche, ce sont des emplois à temps très partiel : un ou deux jours par semaine, le plus souvent le week-end. Les vendeurs, les caissiers et les surveillants y sont surreprésentés. Ces « emplois d'appoint » sont plus fréquents chez les étudiants en lettres, et, dans une moindre mesure, chez ceux en sciences humaines et en éducation. Les étudiants plus âgés que leurs condisciples et les doctorants et étudiants de deuxième cycle (L3 ou M1) sont plus enclins à exercer ce type d'emploi. Tout comme les emplois concurrents, ces emplois, dont la motivation est sans doute financière, sont moins répandus chez les jeunes dont le père est cadre ou indépendant.

Travailler régulièrement pendant ses études : une marque d'autonomie

Avoir un emploi régulier pendant ses études est la marque, ou la condition, d'une plus grande autonomie. Les étudiants occupant de tels emplois sont généralement plus âgés, ont plus souvent un logement indépendant ou encore vivent plus souvent en couple. Ainsi, un étudiant de 22-23 ans a deux fois plus souvent un emploi d'attente ou un emploi concurrent qu'un étudiant de 19 ans ou moins, et deux fois moins souvent qu'un étudiant de 26 ans ou plus (graphique 2). L'effet est encore plus fort pour les emplois « pré-insérés ». De même, un étudiant qui a son propre logement a deux fois plus souvent un

emploi régulier qu'un étudiant qui vit chez ses parents (sauf si l'emploi est d'appoint). Que l'emploi soit la condition pour avoir un logement autonome ou qu'avoir son propre logement induise de nouvelles charges financières poussant l'étudiant à travailler, l'emploi régulier accompagne l'émancipation des jeunes.

20 % des emplois sont occasionnels

Enfin, les 20 % restants des étudiants du supérieur qui travaillent (3,7 % des étudiants) le font de manière occasionnelle : 4 % un ou deux jours par semaine, souvent le week-end (« petits boulots ») et 15 % au moins trois jours par semaine, mais le plus souvent pendant la période estivale (« jobs d'été »). La probabilité moyenne qu'un étudiant exerce une activité occasionnelle au moins trois jours par semaine est en effet de 8 % en été, contre seulement de 1 à 2 % le reste de l'année. En termes de professions, les jobs d'été sont principalement des emplois d'employé administratif, d'ouvrier, de vendeur, de serveur ou d'animateur. Ils sont plus fréquents chez les étudiants les plus jeunes (l'effet propre de l'âge sur le fait d'exercer un tel emploi décline au-delà de 23 ans) ou ceux de deuxième cycle (L3 ou M1). L'origine sociale semble également jouer :

les enfants des milieux favorisés exercent moins souvent des « jobs d'été ». Les « petits boulots » qui concernent fréquemment le commerce et l'hôtellerie (vendeur, serveur) et la garde d'enfants sont, quant à eux, répartis chez tous les étudiants de manière relativement égale, sans distinction d'âge, de domaine d'études ou de type de formation.

Sources

Les données sont issues des enquêtes Emploi en continu (EEC) de 2004 à 2006, sauf pour l'encadré qui mobilise les enquêtes annuelles (EEA) de 1990 à 2002. La collecte de l'EEC a lieu tout au long de l'année et l'interrogation porte sur une semaine de référence. L'EEC décrit tout d'abord la situation de l'individu vis-à-vis de l'emploi puis celle relevant des études. Elle permet de mesurer un taux d'emploi à une date donnée et non la part d'étudiants qui ont travaillé au moins une fois dans l'année.

Les étudiants sont les personnes en cours d'études initiales. Les stages de même nature que l'emploi des collègues (fonctionnaires stagiaires compris) sont considérés comme des emplois, mais pas les stages d'observation.

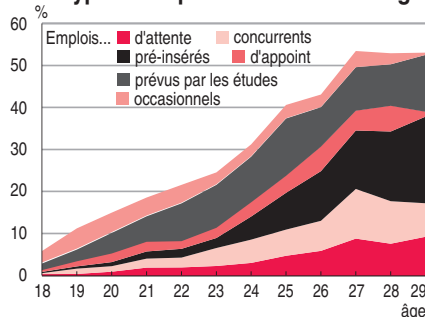
L'EEA interrogeait les individus une seule fois par an, en mars, période creuse de l'emploi étudiant. Elle conduit à un taux d'emploi plus faible que la moyenne des quatre trimestres.

Les étudiants ayant un logement qui leur est propre, mais uniquement le temps des études (logement vacant pendant les vacances), sont rattachés au logement de leurs parents. Les personnes vivant dans des collectivités (internat, cité universitaire) n'entrent pas dans le champ de l'enquête, même si elles sont rattachées au logement de leurs parents.

Bibliographie

Bédoué C., Giret J.-F., « Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle ? » *Économie et Statistique* n° 378-379, 2004.
Valdelièvre H., « Un tiers des étudiants ont une activité rémunérée au cours de l'année » *Insee Première* n° 795, juillet 2001.

② Types d'emploi étudiant selon l'âge



Champ : personnes âgées de 18 à 29 ans en études initiales dans le supérieur.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 2004-2006.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2008

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
C. Dulon, A.-C. Morin,
T. Méot, C. Pfister
Maquette : P. Nguyen
Code Sage IP081204
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2008

